

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé : Accès aux droits – Accès aux droits sociaux – Accès au droit à la santé

Public visé :

Des professionnels ayant un poste de médiateur dans le cadre de la convention « Adulte relais »

Objectifs pédagogiques :

- Savoir identifier quels peuvent être les besoins des personnes en fonction de leurs problématiques
- Permettre l'accès aux droits du public accompagné auprès des différentes institutions et services
- Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- Développer le travail en réseau, savoir orienter et accompagner de manière adaptée.

Prérequis :

Aucun

Durée :

1 journée

Déroulé de la formation:

Ces axes de travail seront abordés à travers des situations pratiques des professionnels afin de mettre en situation les points étudiés.

L'accès aux droits - l'accès aux droits sociaux- Le droit à la santé :

- ✓ M.D.S : présentation de l'institution, des différents services, des missions et l'accompagnement du public proposé
- ✓ C.A.F : présentation des missions et activités. Permettre l'ouverture de droits : prestations familiales, R.S.A : Ouverture de droit, accompagnement à la signature du C.E.R. droit et obligation du bénéficiaire, des initiations et du travailleur social référent, prime d'activité : Accompagnement aux modalités d'ouverture de droits
- ✓ C.C.A.S : présentation des missions et des accompagnements du public
- ✓ M.D.P.H : présentation du rôle et des missions

- ✓ A.P.A : présentation du rôle et des missions
- ✓ Assurance maladie : Accès aux soins, ouverture des droits P.U.M.A., C.M.U.C., A.C.S. : Aide pour une Complémentaire Santé, AME : Aide Médicale de l'Etat
- ✓ Juridique : présentation des permanences juridiques et de l'accès aux droits à l'aide juridictionnelle
- ✓ Epicerie sociale / Banque alimentaire : prestations et missions

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement:

La formation se déroulera à marseille

Le contenu de la formation sera diffusé sous forme de diaporama et projeté à l'aide d'un vidéo projecteur.

Durant la journée de formation des mises en situation seront proposées, afin de permettre aux professionnels de savoir remplir différents Cerfa (formulaire administratif réglementé)

Un livret de fin de formation sera distribué reprenant les points clef de la formation.

Matériel nécessaire : ordinateur avec port USB, vidéo projecteur, document Cerfa.

La formation sera assurée par Marion ILARDO, diplômée Conseillère en Economie Sociale et Familiale, thérapeute familial systémicienne, formatrice à l'Institut Cadenelle en C.E.S.F, T.I.S.F, D.E.A.E.S.

Suivi et évaluation

Le suivi de l'exécution de l'action et appréciation des résultats relèvent de la responsabilité de l'entreprise.

Des feuilles d'émargement seront signées par demi-journée, des attestations individuelles de formations seront remises à la fin de la session.

Une grille d'évaluation sera transmise en fin de session afin d'évaluer le contenu et déroulement de cette formation.

Une évaluation à froid sera effectuée à 3 à 6 mois.